

20 _ _ - 20 _ _

Collégiens et lycéens transportés par train (hors scolarisation dans la Marne ou dans les Ardennes)

IMPORTANT : avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement les informations au dos

Si la demande de transport ne peut être faite sur internet, cet imprimé doit être complété par le représentant légal de l'élève et envoyé à cette adresse :

**Région Hauts-de-France - Direction des services de transport - Département de l'Aisne
4, rue Henri MARTIN - 02000 LAON**

MOTIF DE LA DEMANDE

1^{ère} demande changement d'établissement changement d'adresse Duplicata (voir modalités au dos)

ÉLÈVE :

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / ___ Sexe : F ou M

En garde alternée : remplir une demande par parent

Dans le cas d'une première demande de transport, agraffer ici la photo de l'élève avec nom et prénom stipulés au dos

REPRÉSENTANT LEGAL DE L'ÉLÈVE :

Mère Père autre (à préciser)

Réservé à l'administration régionale

N° de l'élève :

Le :

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Adresse mail : _____

Téléphone mobile : _____ Téléphone domicile : _____

SCOLARITÉ :

Établissement scolaire : _____

Commune : _____

Classe de l'élève : [Cochez la classe correspondante]

COLLÈGE	6 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème} ULIS	5 ^{ème} ULIS	S.E.G.P.A	6 ^{ème} SEGPA	5 ^{ème} SEGPA
	4 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème} ULIS	3 ^{ème} ULIS		4 ^{ème} SEGPA	3 ^{ème} SEGPA
LYCÉE	Seconde	Première	Terminale	1 ^{ère} année CAP	2 ^{ème} année CAP	Mention complémentaire	
	1 ^{ère} année CAP Pro	2 ^{ème} année CAP Pro	3 ^{ème} année CAP Pro	FCIL	AAM-Compétence	Autre :	

Régime de scolarité : EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE INTERNE

TRANSPORT :

De la gare de : _____

A la gare de : _____

Via la gare de (facultatif) : _____

Complément urbain : Nom du réseau :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance, au dos de cet imprimé, des conditions d'accès à la prise en charge régionale du transport scolaire.

Le : _____ Signature du responsable légal :

LA DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Adressée à la Région Hauts-de-France, la demande de transport scolaire permet aux élèves d'obtenir, sous conditions, un accès gratuit aux services de transport pour se rendre dans leur établissement scolaire.

La démarche doit être effectuée lors d'une première demande ou lors d'un changement de situation (changement d'adresse, changement d'établissement scolaire).

La demande doit être réalisée de préférence sur le module d'inscription en ligne de la Région Hauts-de-France :

aisne.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager

Si la demande ne peut être effectuée sur internet, le représentant légal de l'élève a la possibilité de compléter ce formulaire papier.

FORMULAIRE DÉDIÉ AUX ÉLÈVES REMPLISSANT CES 3 CONDITIONS :

1/ domiciliés dans l'Aisne, à plus de 3 km de l'établissement scolaire fréquenté

2/ scolarisés dans un établissement public ou privé du second degré sous contrat avec l'Etat : collégiens ou lycéens jusqu'au baccalauréat général ou professionnel

→ Les écoliers sur train, les étudiants, élèves en formation post-bac et les élèves scolarisés dans un établissement hors contrat ne sont pas pris en charge au titre du transport scolaire et sont soumis à tarification commerciale

3/ voulant emprunter le train pour se rendre dans leur établissement scolaire

→ Pour un transport en autocar, veuillez remplir le formulaire dédié (imprimé vert pour les collégiens et lycéens ; imprimé bleu pour les primaires)

L'ABONNEMENT SCOLAIRE FERROVIAIRE :

Si la demande de transport est validée, un accord de prise en charge est édité par la Région ; il est instantanément téléchargeable sur le module d'inscription en ligne ou est envoyé par courrier postal au domicile de l'élève dans le cas d'une demande sur support papier.

Il convient ensuite de [se rendre au guichet d'une gare SNCF de l'Aisne, muni de cet accord de prise en charge et d'une photo](#) (2 photos si la destination se situe hors région Hauts-de-France) pour retirer gratuitement l'abonnement ferroviaire qui permettra à l'élève d'accéder aux trains TER pendant l'année scolaire.

Cet imprimé ne peut être utilisé pour les élèves scolarisés dans la Marne ou les Ardennes. Dans ce cas, l'imprimé à utiliser est l'abonnement scolaire réglementé (ASR).

Strictement personnel, l'abonnement ferroviaire devra être [présenté lors des opérations de contrôle en gare ou à bord des trains](#).

Attention, aucun remboursement des titres éventuellement achetés avant la délivrance par la SNCF de l'abonnement scolaire subventionné ne pourra être réalisé.

[En cas de perte, vol ou dégradation](#), une demande de duplicata payant doit être réalisée auprès de la Région, soit sur le module d'inscription en ligne cité plus haut, soit par l'intermédiaire de ce formulaire. Un duplicata de l'accord de prise en charge sera édité pour permettre de retirer un nouvel abonnement ferroviaire en gare. Une participation aux frais de dossier de 20 € sera à régler auprès de la SNCF.

LES ACTUALITÉS TER

Contact TER : Du lundi au vendredi de 6h à 20h au **0 805 50 60 70** (appel gratuit depuis les téléphones fixes et mobiles).

Application SNCF : Application gratuite : prochains départs, recherche d'itinéraire et notifications en cas de perturbation de plus de 10 minutes.

TER Flash Traffic : Service gratuit. Il permet de recevoir des informations en temps réel, sur téléphone portable ou par email lors d'une perturbation de plus de 10 minutes. Inscription sur le site TER (rubrique Services & Gares / Service à distance) ou en appelant Contact TER.

Retrouvez toutes les informations pratiques sur le TER en région Hauts-de-France (horaires, actualités,...) sur ter.sncf.com/hauts-de-france

TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont la gestion des droits des usagers des transports scolaires et la gestion des services de transports.

Tous les champs sont obligatoires. À défaut d'être complètement renseignées, les demandes ne pourront être instruites par les services régionaux.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données (DPO) de la Région Hauts-de-France dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes/.

Le détail des spécificités du traitement est consultable sur le site transports.hautsdefrance.fr/politique-de-confidentialite/